

## Séance du Conseil communal du lundi 29 septembre 2003.

### Communications de M. le Bourgmestre.

1) "Le Ministre-Président du Gouvernement wallon, M. VAN CAUWENBERGHE, informe qu'il a octroyé à notre Ville un montant de 102.375 €, soit 4.129.797 francs, pour financer **le projet « Des oliviers pour la Palestine et fabrication de savon à l'huile d'olive »**.

Ainsi, nous devons récemment étudier une motion ayant trait aux conditions d'existence du peuple palestinien en prenant en considération les autres peuples de la région où est inscrite la Palestine.

Parallèlement à l'étude de cette motion, qui n'a jamais été soumise au Conseil communal, j'ai appuyé ce projet qui permettra à la Région wallonne de le financer.

Il va de soi que dès que nous serons en possession du dossier plus complet émanant de l'Administration compétente de la Région wallonne, nous y associerons toutes les forces vives de la Cité, et plus particulièrement les membres de cette Assemblée et de celle du C.P.A.S., l'une ou l'autre institution scolaire de la Ville."

Une bonne nouvelle aussi pour la rénovation urbaine : M. le Ministre DAERDEN, responsable de la rénovation et de la revitalisation urbaine, informe qu'il a approuvé **le dossier de rénovation des rues du Mouton et aux Gâdes, et le dossier relatif à la rénovation de deux maisons à la rue de l'Industrie**.

2) La zone d'activités économiques de Meslin l'Evêque - Ghislenghien n'a cessé, depuis le début de cette année 2003, d'accueillir un nombre croissant d'entreprises. Les terrains disponibles sur les quelques 106 hectares composant les zones I et II se raréfient.

La disponibilité d'espace, l'accessibilité routière et ferroviaire et la localisation par rapport à Bruxelles sont les principaux atouts qui justifient l'intérêt porté à cette zone, particulièrement depuis la Région Bruxelloise et le Nord du pays.

Les sociétés ci-dessous ont emménagé dans leurs nouveaux bâtiments en 2003 :

? TOITURHOME SA, Rue de la Villa Romaine 5. Secteur d'activité : toitures.

? S.A.T. SA, Avenue des Artisans. Secteur d'activité : Travaux publics et privés.

? SERMEC SA, Chemin du Parc Industriel. Secteur d'activité : Bureau d'étude et de recherche de matériaux pour l'entreprise et la construction.

? INDUSTRIAL METAL CLEANING, Rue de la Villa Romaine 9. Secteur d'activité : Traitement et revêtement des métaux, commerce de gros de pièces détachées et accessoires pour véhicules automobiles.

Les sociétés suivantes ont finalisé leurs dossiers d'urbanisme et d'environnement et ont débuté leur construction ou vont le faire très prochainement :

? DIAMANT BOARD SA, Avenue des Artisans. Secteur d'activité : fabrication d'outillages diamantés.

? FINEC SPRL, Rue du Fundus 9. Secteur d'activité : fabrication métallique.

? STIERNON SA, Rue du Fundus 15. Secteur d'activité : fabrication de colorants textiles et auxiliaires.

? FAST TRACK SA, Avenue des Artisans. Secteur d'activité : étiquetage de boissons.

? EUROFENSTER SPRL, Chemin Preuscamps. Secteur d'activité : Construction de châssis en bois ou en matières plastiques.

Les entreprises ci-dessous viennent d'acquérir leur terrain :

? VDB FOODS SA, Rue du Fundus 21. Secteur d'activité : Conditionnement de sauces.

? ITS SPRL, Avenue des Artisans. Secteur d'activité : Programmation robotique, intégration de cellules robotisées.

? HOME MAINTENANCE, Rue des Gaulois. Secteur d'activité : Technique de nettoyage de bâtiments après un incendie.

? MERCKX CLEANING PRODUCTS, Rue de la Villa Romaine. Secteur d'activité : Technique et distribution de produits de nettoyage pour l'industrie alimentaire.

D'autres projets sont en cours de discussions, notamment l'implantation d'une société de nettoyage de métaux dans les anciens bâtiments de Sun Chemical ECP, Chemin Malplaquet. Cette nouvelle entité générerait 6 à 7 emplois nouveaux dans un premier temps avec des prévisions de doubler voire tripler l'effectif.

WALDICO SA vient également de déposer une demande pour une extension de 11.586 m<sup>2</sup>.

Les entreprises présentes sur le site de Meslin l'Evêque - Ghislenghien, pour la plupart des PME, proposent ainsi une panoplie d'activités assez élargies qui parfois sont complémentaires. La troisième zone ne devrait pas connaître de difficultés pour trouver des investisseurs.

1. Procès-verbaux des séances tenues par le Conseil communal le mercredi 18 juin 2003 et le mardi 8 juillet 2003

## **CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE**

2. Modification budgétaire n°1 au service ordinaire

## **CULTES - FABRIQUES D'EGLISES**

3. a) Compte 2000 de la Fabrique d'Eglise Saint-Amand à Rebaix
- b) Compte 2001 de la Fabrique d'Eglise Saint-Amand à Rebaix
- c) Comptes 2002 des Fabriques d'Eglise :
  - Saint-Julien à Ath
  - Saint-Martin à Ath
  - Saint-Jean l'Evangéliste à Arbre
  - Saint-Jean l'Evangéliste à Ghislenghien
  - Saint-Pierre à Gibecq
  - Saint-Quirin à Houtaing

- Notre-Dame de la Visitation à Ligne
- Sainte-Waudru à Maffle
- Saint-Pierre à Mainvault
- Saint-Pierre à Meslin-l'Evêque
- Notre-Dame d'Autreppe à Ormeignies
- Saint-Ursmer à Ormeignies
- Notre-Dame à Villers-Notre-Dame
- Saint-Amand à Villers-Saint-Amand

4. Compte 2002 du Synode de l'Eglise protestante de Belgique. Avis

5. Budgets 2002 et 2003 de la Fabrique d'Eglise Saint-Amand à Rebaix

6. Modifications budgétaires 2003 des Fabriques d'Eglise :

- Saint-Pierre à Gibecq
  - Sainte-Waudru à Maffle
  - Saint-Ursmer à Ormeignies.
- Avis

## **DISTRIBUTION D'EAU**

7. a) Souscription de parts sociales en vue de financer les travaux

- d'extension au lotissement sis rue du Stoquoy à Meslin-l'Evêque,
- d'extension au lotissement sis route de Frasnes à Houtaing,
- d'extension à la rue Villa Romaine à Ghislenghien.

b) Réalisation des travaux d'extension du réseau de distribution pour l'alimentation d'un immeuble sis au chemin du Rénowelz à Mainvault

c) Réalisation de la prolongation de la nouvelle adduction vers le château d'eau de Ghislenghien vers le château d'eau de Meslin-l'Evêque.

Approbation.

La Société Wallonne des Distributions d'Eau a transmis cinq dossiers visant :

A) à la souscription de:

- 829 parts sociales de € 25 dans le capital du service de distribution de Dendre et Senne en vue de financer les travaux d'extension relatifs au lotissement sis rue du Stoquoy à Meslin-l'Evêque. .

- 301 parts sociales de € 25 dans le capital du service de distribution de Dendre et Senne en vue de financer les travaux d'extension relatifs au lotissement sis Route de Frasnes à Houtaing..

- 63 parts sociales de € 25 dans le capital du service de distribution de Dendre et Senne en vue de financer les travaux d'extension à la rue Villa Romaine à Ghislenghien.

B) à la réalisation des travaux d'extension du réseau de distribution d'eau pour l'alimentation de l'immeuble sis Chemin de Rénowelz à Mainvault.

La charge d'amortissement sera répartie comme suit :

- 80 % à répartir dans les amortissements globaux pratiqués par la SWE

- et 20 % directement à charge du compte d'exploitation du service de distribution de Dendre et Senne.

C) à la réalisation de la prolongation de la nouvelle adduction vers le château d'eau de Ghislenghien et vers le château d'eau de Meslin-l'Evêque. Ces travaux sont attribués à la Ville d'Ath. Le financement sera assuré par les fonds propres de la SWE, immobilisés à leur prix de revient et amorti à 100 % dans le cadre du service de production d'eau.

## **VOIRIES**

### **8. Aménagement de la zone dite du « Grand Carré » à Ghislenghien par l'Intercommunale de Développement économique. Approbation**

L'intercommunale Ideta a étudié un projet en vue de l'équipement de parcelles sises dans la partie nord du parc économique de Ghislenghien, entre l'avenue des Artisans et la rue du Fundus.

Le dossier prévoit la mise sous profil des terrains, la plantation d'écrans végétaux et d'espaces arborés, l'aménagement des voiries existantes afin d'augmenter la sécurité routière et faciliter les traversées piétonnes, la création de nouvelles voiries, et la réalisation d'un sentier cyclo-pédestre aménagé.

Ce projet doit être situé dans le contexte de l'ensemble des opérations déjà concrétisées ou à l'étude, tels que le bassin de retenue avec traitement paysager, les mesures d'intégration environnementale de la société SOWAREC, l'amélioration des liaisons de mobilité douce entre les villages de Meslin-l'Evêque et Ghislenghien, la rénovation et reconversion d'anciens bâtiments désaffectés, ou encore la mise en place d'un pôle sportif en liaison avec la salle de la Couturelle, le parc économique et le village de Meslin-l'Evêque, et qui se trouve évoquée dans un autre point soumis à l'attention de votre assemblée.

Il est proposé d'approuver le projet d'aménagement du périmètre dit du « Grand Carré » et de marquer un accord sur la création des nouvelles voiries y incluses.

Il n'y a aucune charge financière pour la ville, mais elle doit, comme pour chaque investissement dans les zones industrielles, s'engager à reprendre et à entretenir ces équipements.

### **9. Habitations publiques. Travaux d'équipement et d'aménagement rue Paul Pastur. Convention de cession de maîtrise d'ouvrage. Approbation**

Dans le cadre de la construction de 14 logements publics deux et trois chambres à la rue Paul Pastur, la Société Wallonne a décidé de financer en grande partie les travaux d'aménagement de la voirie, des abords, des trottoirs, des plantations et des éclairages à l'arrière et à l'avant de ces logements.

L'Habitat du Pays vert a remis les services de l'Architecte FOURMENTIN pour réaliser l'étude. Cette dernière recouvre trois chapitres.

Le premier prend en considération un aménagement complémentaire à l'entrée de la rue Paul Pastur, notamment pour rendre la circulation plus fluide, éviter les stationnements intempestifs et sécuriser les piétons et les personnes à mobilité réduite au droit de l'étranglement formé par l'Institut agricole et son ancien internat sis de l'autre côté de la rue.

Une deuxième partie concerne le reconditionnement et la sécurisation du carrefour des rues Haute Forière et de l'Agriculture.

Le reconditionnement de la voirie face aux logements actuellement en construction.

Le premier lot est à charge de la ville, le deuxième à charge de la Société Wallonne du Logement à concurrence de près de 100 %, et le troisième reste aussi à charge de Société Wallonne du Logement.

Comme ces investissements sont intimement mêlés et dépendent des uns et des autres, il paraît opportun que la ville reprenne la maîtrise de l'ensemble de ces réalisations.

#### 10. Amélioration de voiries communales. Exposé. Décision

Sur le territoire de notre ville, un grand nombre de parcelles ont été remembrées par l'Office Wallon de Développement Rural.

Dans le cadre de ces travaux, des voiries ont été aménagées ou créées, des plantations réalisées et des écoulements d'eau remis en état ou aménagés.

Une autre partie du territoire couvrant notamment les villages d'Isières, de Lanquesaint, une partie de Maffle, d'Arbre, d'Houtaing, etc. n'ont pas donné lieu à ces investissements financés à 80 % par la Région wallonne et les crédits européens.

Aujourd'hui, quelques kilomètres de chemins de campagne repris à l'atlas des voiries doivent faire l'objet, à la requête des agriculteurs et des utilisateurs, d'améliorations plus sommaires et pourtant aussi durables tout en état vraisemblablement moins coûteuses.

Il a plu au Ministère de l'Équipement et des Transports de proposer la mise à disposition gratuite de fraisats, c'est-à-dire de grenailles légèrement enrobées de goudron et des produits de concassage pour le franc symbolique et ce, en provenance de la remise en état du boulevard de Mons, portion comprise entre le pont TGV, aux limites de Maffle et de Chièvres, et le rond-point de Bouvignies, et les rues d'Écosse et d'Angleterre (voiries communales pour lesquelles le Ministère de l'Équipement et des Transports avait accepté de revoir le recouvrement suite à des déviations intervenues lors de la réalisation de ce boulevard), mais aussi des ronds-points et des voiries de prolongement à construire le long du contournement routier.

En accord avec le Service voyer provincial, nous avons étudié la manière de mettre en œuvre ces produits d'excellente qualité en investissant dans la préparation des coffres de ces liaisons rurales, dans la pose en certains endroits de l'un ou l'autre renfort et dans l'aménage et le traitement des fraisats.

Ainsi, avec des débours modérés, il sera possible de rendre carrossable pour les convois ruraux quelque trois kilomètres de chemins repris à l'atlas des voiries.

Ces liaisons rurales, notamment entre les villages d'Isières, de Lanquesaint, du chemin de la Justice et de la Chapelle à Cailloux, du chemin reliant la chaussée de Bruxelles et rue de l'Ermitage, du segment compris entre la route de Flobecq et la route de Frasnes, et une partie du Chemin des Morts à Houtaing, seront traitées et introduites dans les circuits de promenades pédestre et cycliste.

Au-delà, le parking Lina sera amélioré, une route de desserte de plus ou moins 300 m sera organisée au sein de la nouvelle pépinière située dans le prolongement du parking La Rasselière Tintouille, ce dernier sera aussi étendu. Enfin, l'espace situé entre la rue de la Sucrerie et le quai de l'Entrepôt sera traité offrant ainsi aux navetteurs des espaces complémentaires de parkings.

Parallèlement, nous avons aussi redécouvert les réseaux d'égouttage et de drainage qui étaient en partie obstrués. Ces derniers sont et seront traités avec, s'il échet, participation financière des bénéficiaires privés.

En résumé, nous améliorons le patrimoine routier rural de la cité et nous recyclons des matières de qualité tout en respectant la législation en vigueur.

## **LOTISSEMENT**

### 11. Approbation des équipements pour les lotissements :

- a) rue de la Sille à Meslin-l'Evêque
- b) rue de la Haute Forière à Ath
- c) chemin des Skippes à Gibecq
- d) chemin de la Justice à Ath.

### 12. Lotissement à Meslin-l'Evêque. Information

Les villages de Meslin-l'Evêque, Ghislenghien et Gibecq sont promis à une expansion dans le domaine de l'habitat. En observant le plan de secteur, on constate que de nombreux terrains sont situés en zone d'habitat à caractère rural ou en zone d'aménagement différé.

Depuis l'ouverture de l'A8 et vraisemblablement une saturation dans certains coins du Brabant wallon, de nombreux candidats acquéreurs se présentent en nos services pour trouver un terrain à l'effet d'ériger une habitation unifamiliale.

Nous assistons à un relèvement progressif du prix des terrains au m<sup>2</sup>.

En conséquence, les propriétaires des parcelles reprises en zone d'habitat à caractère rural lotissent ces dernières pour répondre ainsi aux demandes des citoyens locaux, mais aussi extérieurs.

En quelques mois, sur Gibecq et Meslin-l'Evêque, plusieurs lotissements ont été étudiés ou sont en cours d'étude. L'un d'entre eux appelé "La Ferme du Dodu" a nécessité de nombreuses séances de travail.

Actuellement, le lotisseur accomplit les travaux d'équipement et au cours de l'une ou l'autre phase, il est difficile de faire comprendre aux riverains et parfois à certains habitants plus éloignés l'organisation du chantier où apparaissent çà et là des stocks importants de terre qui peuvent faire croire qu'au lieu de laisser le bassin de rétention des eaux à son niveau primitif, le lotisseur chercherait à relever le niveau du sol et ainsi réduire la capacité de rétention des eaux de pluie tout en augmentant la surface des lots vendables.

Nos services ont organisé une réunion sur le terrain avec le Commissaire voyer principal et l'auteur de projet pour bien préciser nos impositions.

Au-delà, nous tenterons de faire en sorte que l'on creuse une poche de rétention écologique longeant le cours d'eau permettant ainsi d'accueillir quelques milliers de m<sup>3</sup> d'eau lors de pluies importantes.

Pour rappel, il faut aussi savoir que chaque constructeur sera tenu de placer deux citernes de 10.000 litres, la première servant de stockage pour les besoins ménagers, la seconde jouant le rôle de bassin de rétention avec trop-plein situé en partie haute.

Pour les autres lotisseurs de Meslin-l'Evêque, les mêmes observations sont faites pour joindre notre objectif, à savoir améliorer l'écoulement des eaux de pluie sans causer de dommage aux personnes et aux biens.

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

13. Construction de logements au hameau du Grand Houx à la rue des Sports à Ath. Conditions de marché de services à conclure avec un auteur de projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation

Les parcelles de terrains situées à la rue des sports anciennement appelés Site du CRAMU et de Bilhée sont toutes reprises en zone d'intérêt communautaire.

Une partie, ± 5 ha, a été remise par bail emphytéotique à l'ASBL Ardenne et Gaume et ce au vu de leur richesse florale et faunistique. Deux plans d'eau, des espèces comme le busard, la crécelle, ... sont présents en ces lieux.

Sur les 7 ha restants qui ont reçu les concassés de la démolition de la caserne Siron et d'autres débris ou matières terreuses, un ensemble de ± 63 logements pourrait être aisément construit.

Ces terrains inscrits entre une zone d'espaces verts, des prairies bordées de futées, un bois de peupliers et les terrains gérés par Ardenne et Gaume ont été récemment totalement nettoyés et nivelés.

Seule la pépinière communale réduite en cette période de l'année est restée sur place. Elle rejoindra bientôt une nouvelle pépinière de près de 2 ha aménagée entre la Dendre, la ligne SNCB Ath-Saint-Ghislain et en prolongement du parking Tintouille à côté de la sous-station d'électricité.

Sur un autre plan, la situation des personnes du 3<sup>ème</sup> âge et davantage ou de celles à mobilité réduite a été étudiée dans le plan de gestion approuvé par le Conseil communal et la Région wallonne.

Comme les hôpitaux tentent de réduire les frais à charge de la sécurité sociale et des personnes hospitalisées, les personnes ci-dessus citées se retrouvent de plus en plus souvent devant la nécessité de quitter les milieux hospitaliers pour rejoindre si possible leurs chez eux ou sinon rechercher des seigneuries ou des maisons de repos ou de soins.

Notre CPAS organise cet accueil et, pour offrir une sécurité et une qualité d'encadrement, doit engager un personnel spécialisé qui est partiellement financé par l'INAMI pour autant que les personnes hébergées répondent à des situations médicales bien précisées.

Dans le cas contraire, le personnel est entièrement pris à charge par le CPAS et/ou les personnes hébergées.

L'augmentation de l'âge moyen des habitants et, il faut bien le constater, un délitement progressif de l'esprit de famille pose un réel problème à notre société.

Afin d'héberger dignement les personnes à mobilité réduite et celles qui atteignent le troisième âge dans des logements qu'elles choisissent, nous devons construire des petites habitations comme celles déjà érigées au clos de Coupi et aux Chauffours notamment.

C'est ainsi que nous avons étudié d'une part sur les terrains ci-dessus évoqués et d'autre part à Moulbaix, sur des parcelles situées à l'arrière de l'école et que nous étudierons prochainement à la rue de l'Egalité et à la rue du Castel à Irchonwelz, la construction de plus d'une centaine de maisons avec une petite pelouse à l'avant, un petit jardin à l'arrière, d'une surface de ± 55 m<sup>2</sup> au sol où seront répartis une cuisine équipée, un salon-salle-à-manger, un hall d'entrée, une salle-de-bains sanitaire et une chambre utilisable par des personnes se déplaçant à l'aide d'une chaise mobile. Un large escalier circulaire permettra d'accéder à l'étage où sur hourdis, une chambre moyenne et une chambre pour une personne seront réalisées. Enfin, chaque maison disposera d'un garage léger permettant d'accueillir divers outils, une machine à laver et/ou sécher le linge,....

Les équipements en gaz, eau, électricité et télédistribution seront financés par les Intercommunales.

Globalement, chaque demeure équipée et desservie coûtera ± € 91.243 TVA et honoraires compris amortissable en 30 ans.

Comment couvrir ces débours ? Un emprunt en 30 ans à taux fixe sans révision peut être accordé par Dexia.

Comment la ville financera ce débours ? Les locations pourraient varier selon certains critères comme les revenus, la composition de famille, etc.

A choisir entre cette opération et un déficit pour les occupations inappropriées dans nos maisons de repos, la décision est facile à prendre d'autant que pour les habitants concernés, ils pourront vivre plus heureux, continuer à pratiquer de manière plus autonome certaines fonctions, offrir du travail à différents services associatifs ou privés en matière de soins de santé mais aussi procurer un potentiel intéressant pour nos commerçants (augmentation globale du chiffre de la population).

En ce qui concerne la situation des logements, le site du Grand Houx est à 1800 mètres de la Grand Place, 1300 mètres des centres commerciaux et des hôpitaux et 100 mètres de l'accès aux transports en commun (rue des Sports).

#### 14. Activités économiques. Problématique de l'aéroport de Chièvres

Il y a quelque temps, la Communauté urbaine de Lille et ses techniciens émettaient le souhait d'étudier le prolongement de l'aéroport de Lesquain par l'aménagement de celui de Chièvres.

Voici peu, les médias ont extrait d'une déclaration de M. le Premier Ministre VERHOFSTADT un thème portant sur le transport aérien et la nécessité de rechercher des solutions pour faire face au développement de ce dernier, notamment pour le transport des marchandises.

Dans un article publié par un journal bien connu, l'un de ses responsables du Cabinet de M. le Premier Ministre aujourd'hui à la tête d'une grande Administration, avait, comme lui, suggéré l'étude du développement d'aérodromes régionaux et tous deux ont cité notamment le nom de Chièvres.

Je vous propose de prendre position comme l'ont déjà fait d'autres communes avoisinantes et d'autres responsables politiques au sujet de ce point sensible qu'est le développement d'un aéroport civil dans les installations de l'aérodrome militaire de Chièvres.

Certains diront qu'en bonne démocratie, chacun doit réfléchir et pouvoir s'exprimer librement mais, au sujet de l'aérodrome militaire de Chièvres, ceux qui le font doivent éviter de créer, au sein de la population et aussi de ceux qui seraient intentionnés de s'implanter dans notre sous-région, des doutes quant à la pérennité de sa qualité de vie.

Ils commettent ainsi des dommages insoupçonnés quant à leur importance et à leurs effets pour une sous-région qui déjà a dû faire appel au Fonds européen pour redéployer certaines sources d'activités et, peu à peu, redevenir attractive pour ses habitants mais aussi, pour ceux qui peuvent, dans un contexte spatial respectueux de l'équilibre naturel et sociologique, y trouver place.

Je suis persuadé que vous serez tous unanimes pour déclarer que nous ne pouvons accepter le déploiement des activités dont il est question ci-dessus dans notre région où tant d'efforts ont été accomplis ces derniers temps pour sauvegarder et développer un environnement social, économique et culturel de haute valeur.

Il nous paraît nécessaire d'étudier davantage le développement des infrastructures pour lesquelles les responsables politiques et in fine, le citoyen, ont déjà beaucoup investi, tant en Flandres qu'en Wallonie.

BIERZEE, CHARLEROI sont des plates-formes existantes et elles peuvent être vraisemblablement, moyennant certains investissements, rentabilisées davantage encore.

Certes, les progrès techniques sont tels que le bruit ou d'autres gênes troublant l'environnement peuvent être, à moyen ou long terme, fortement atténués, voire supprimés.

Qui aurait dit qu'un pays comme l'Islande pourrait faire coexister la totalité de ses activités en utilisant comme combustible l'eau et notamment, celle issue des sources chaudes ?

En matière aéronautique, la situation n'est pas encore celle-là et les dommages causés à l'environnement par le bruit et les activités des aéroports sont sans commune mesure avec les rapports économiques que leur développement pourrait éventuellement assurer.

En conclusion, au stade actuel de nos connaissances, voulant conserver et développer l'équilibre de nos richesses environnementales, socioculturelles et économiques, nous nous opposons catégoriquement au projet qui aurait pu germer dans l'esprit de certains technocrates, relayés par l'un ou l'autre politique manifestement imprudent dans ses déclarations.

15. Zones d'activité économique. Modification du plan de secteur. Décision du Gouvernement.  
Planning des études à mener sur le terrain

A l'initiative de l'intercommunale Ideta et du Gouvernement wallon, qui ont notamment pour objectif le développement des zones d'activité économique et l'offre de nouveaux emplois, des propositions d'extension des zones PME et zones vertes sur le territoire de Ghislenghien ont été décidées à l'unanimité par le Gouvernement Wallon.

Ces propositions ont été étudiées par des bureaux spécialisés désignés par le Ministre de l'Aménagement du Territoire, M. FORET.

Ceux qui parcourent les zones de développement économique de Ghislenghien noteront l'état d'occupation de leurs surfaces. Nous avons évoqué cette situation, notamment au travers la communication que je vous ai faite en début de séance.

Pour notre entité, cela signifie:

**1) le transfert de quelque 21 hectares repris en zone PME vers une affectation d'espaces verts joutant la Sille de part et d'autre**, et ce pour protéger non seulement ce cours d'eau mais aussi les habitations du hameau du Stoquoi des effets des activités économiques qui pouvaient avant cette modification se dérouler sur ces terrains.

Dans cette zone de 21 hectares en bordure de la Sille contre la route principale qui dessert la zone n°3, l'intercommunale Ipalle logera la station d'épuration écologique pour les communes d'Hellebecq, Ghislenghien et Silly.

Cette modification complètera les dispositions qui sont et seront prises pour réduire l'impact des eaux de ruissellement, mais aussi intégrer de manière beaucoup plus soignée et recherchée les activités déjà présentes dans ces vastes zones qui occuperont, sur base des décisions antérieures d'affectation des sols, plusieurs milliers de travailleurs.

**2) L'accroissement de 40 hectares de zone d'activité économique sur le côté droit de la chaussée de Bruxelles**, là où elle traverse Ghislenghien.

Comme les propositions gouvernementales mobilisent, outre ces terrains, l'outil immobilier de production d'un excellent exploitant et au moins trois logements et une salle de fête, nous avons réuni lundi dernier les personnes intéressées par ce projet de modification du plan de secteur en présence des instances administratives et technique d'Ideta.

Présentement, et selon les informations ministérielles, les arrêtés portant projets de révision du plan de secteur seront publiés avec les cartes le 6 octobre prochain.

Une enquête publique d'une durée de 45 jours sera alors organisée par notre administration. L'intercommunale et des bureaux spécialisés seront à la disposition des personnes intéressées par ces modifications. Elles les aideront si nécessaire à formuler leurs observations. Une séance de clôture suivra l'enquête.

Au début du mois d'avril 2004, le Gouvernement Wallon délibérera pour modifier définitivement le plan de secteur concernant ces 35 situations semblables de l'ensemble du territoire wallon, pour le début du mois d'avril 2004.

Une fois cette opération terminée, les intercommunales étudieront les plans d'investissements permettant de viabiliser progressivement les terrains considérés.

Selon les informations livrées par les autorités ministérielles compétentes, les délais de mise en œuvre varieraient entre 3 et 7 ans à dater de l'approbation des modifications au plan de secteur wallon.

Pour rappel, il reste actuellement dans la zone d'activité économique susvisée, quelques hectares de terrains qui seront prochainement aménagés pour répondre davantage aux exigences environnementales et autres formulées par les petites et moyennes entreprises.

## **REVITALISATION RURALE**

### **16. Moulbaix**

- Acquisition de la parcelle cadastrée section A, n° 98/2/partie et partie du bois, sises rue du Pont à Moulbaix. Décision.
- Acquisition d'un immeuble et d'un terrain. Décision.
- Conditions du marché de services pour l'étude relative à la construction et la transformation d'immeubles. Architecture et coordination sécurité. Choix du mode de passation de marché et de financement. Décision

Nous étudions depuis quelque temps la revitalisation du cœur du village de Moulbaix. Diverses opérations ont été réalisées, sont en cours de réalisation et pourront l'être dans les prochains mois.

**1)** Grâce au leg d'une généreuse habitante de Ligne, l'église paroissiale a pu être totalement rénovée. Un partenariat entre la ville et la Fabrique d'Eglise permettra d'inaugurer prochainement de nouveaux orgues adaptés qui seront exceptionnels.

**2)** Une a.s.b.l. a été constituée pour accueillir le moulin en bois, propriété du Comte Aymar d'Ursel. Ce dernier a cédé cet ensemble pour un franc à condition que la Région wallonne, la Province, la ville et l'association cofinancent la stabilisation du monument et sa remise en état. Le certificat du patrimoine a été délivré et dans quelques semaines, le projet de rénovation sera soumis à M. le Ministre du Patrimoine.

**3)** Dernièrement, vous avez approuvé plusieurs projets de lotissement dans le noyau d'habitat du village et vu la situation des terrains, ces derniers se négocient aisément.

**4)** La ville a acquis un terrain à l'arrière des écoles desservi par un passage relativement large donnant accès dans la rue principale du village. Cette parcelle située en zone d'habitat à caractère rural pourra accueillir 12 maisons à deux

chambres et une chambre d'accueil.

Ces maisons qui pourraient être vendues ou louées, seront réservées aux personnes âgées (plus de 55 ans) et/ou handicapées. En effet, les superficie et disposition des pièces au rez-de-chaussée permettent l'usage de sièges roulants.

Sur un autre bien sis place de Moulbaix, quatre maisons acquisitives, c'est-à-dire à vendre, seront construites et aménagées sur un magnifique terrain.

Ainsi; nous préparons un nouveau visage architectural pour le village en renforçant l'apport de population et en donnant à celle qui habite les villages voisins et Moulbaix la possibilité de se loger à un prix de location convenable, dans des conditions d'environnement exceptionnelles et à proximité immédiate d'un point d'embarquement des transports en commun.

La réalisation de ce projet qui amènerait 16 logements et +/- 40 personnes au cœur du village serait financée de façon à ce que la ville puisse, conformément au plan de gestion, équilibrer dépenses et recettes.

**5) Acquisition de parcelles pour cause d'utilité publique en vue d'aménager le carrefour de la place de Moulbaix et des rues du Pont et Adhémar Maréchal (sécurité et parking)**

Le 18 juin dernier, vous avez marqué votre accord de principe concernant l'acquisition d'une parcelle sise à l'angle de la rue du Pont et de la Place de Moulbaix, pour un prix à convenir avec le lotisseur, et ce, en vue de réaliser l'aménagement sécurisé de ce carrefour en y intégrant une zone de parking destinée à la clientèle du restaurant et aux riverains.

Le lotisseur accepte aujourd'hui de céder ce lot n°1 à la Ville.

Au-delà, la Ville pourrait également acquérir une partie du terrain et un bois pour un prix qui doit tenir compte d'une part du rapport du Receveur de l'Enregistrement et d'autre part, de la convenance des biens pour réaliser au sein du village une petite plaine verte et sécuriser certaines habitations par rapport aux écoulements des eaux, aux ruissellements émanant des parties hautes du village.

Le Collège échevinal propose d'acquérir pour cause d'utilité publique les biens nécessaires à la réalisation de ces opérations,

soit : 1) La propriété sise place de Moulbaix, 5 afin de rénover le bâtiment existant en deux demeures 3 chambres et garages et de construire deux maisons unifamiliales de 3 chambres avec garages.

L'ensemble est destiné à la revente

2) Les terrains sis à Moulbaix :

a. au croisement entre les rues Dupont et Adhémar Maréchal, (terrain à bâtir)

b. à l'arrière de cette parcelle accessible par le chemin en cul-de-sac vers les anciennes sablières

c. à l'arrière du lotissement pour réserve foncière à maintenir en espaces vers la parcelle « D » (plaine de jeux).

**17. Bouvignies. Abords des 9 logements rénovés par l'Habitat du Pays vert à Bouvignies, route de Flobecq 91 – 96. Quote-part de la ville dans les travaux non subsidiés**

La Société l'Habitat du Pays Vert rénove actuellement 9 logements sis route de Flobecq,91-96 à Bouvignies.

Une partie des travaux relatifs à l'aménagement des abords n'est toutefois pas subsidiée par la Région wallonne.

En séance du 18 août 2003, le Collège a décidé en urgence que la Ville de prendre en charge une partie de ces travaux d'abords et ce, à titre de participation dans la sécurisation du site concerné.

## REVITALISATION ET RENOVATION URBAINE

### 18. Aménagement du parking sous l'Esplanade. Conditions du marché de services pour la mission de coordinateur sécurité/santé. Choix des modes de passation de marché et de financement. Décision

Le 12 août 2002, le Collège a désigné le bureau d'études VERMEERSCH-HOLOFFE de Ath en qualité d'auteur de projet pour l'étude architecturale et le contrôle de l'exécution des travaux de construction d'un parking souterrain sous l'Esplanade.

Ce bureau n'ayant pas souhaité assurer la mission de coordinateur de sécurité et de santé, il convient d'arrêter au plus tôt les conditions de ce marché de services.

### 19. Aménagement paysager de l'Esplanade. Conditions du marché de services. Choix des modes de passation de marché et de financement. Décision

De la réalisation d'un parking sous la plaine de l'Esplanade découle la nécessité de repenser l'aménagement paysager de cet espace vert remarquable constitué de l'Esplanade elle-même, du parc romantique, du futur jardin des senteurs et d'étendre l'étude au tronçon du Boulevard du Parc (entre les 2 ponts) y compris les berges ainsi qu'à l'arrière du jardin de la Brasserie Wincqz.

Semblable étude nécessite la désignation d'un bureau d'études très spécialisé et possédant de solides références en cette matière.

(phase conception et phase documents exécutions) peut être confiée à un prestataire de services déterminé dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité.

### 20. Travaux de rénovation urbaine de l'îlot délimité par la rue de France et la rue de Brantignies. Conditions du marché de services. Choix des modes de passation de marché et de financement. Décision

Le 18 juin 2001 vous avez marqué votre accord de principe pour mener une opération de rénovation urbaine dans le quartier délimité par la rue de France, le Boulevard. H. Rousseau et la rue de Brantignies (côté haut) ;

Depuis, la Ville a acquis les immeubles 26,20-22 ainsi que 3 garages de la rue de France.

L'étude relative à l'assainissement et la rénovation de ce quartier nécessite la désignation d'un auteur de projet sur base d'un marché de services.

### 21. Travaux de rénovation urbaine de l'îlot rue des Récollets, d'Enghien, du Gazomètre et l'Athénée. Projet. Modification des estimations des lots 1, 2 et 5

Le 7 décembre 2002, vous avez approuvé le projet des travaux de rénovation urbaine de l'îlot délimité par les rues des Récollets, d'Enghien, du Gazomètre et l'Athénée et a choisi, comme mode de passation des marchés, l'adjudication publique pour les lots 1 à 6 et la procédure négociée sans publicité pour le lot 7 :

- Lot 1 : Démolitions, gros-œuvre, abords, parachèvements
- Lot 2 : Toiture et zinguerie
- Lot 3 : Menuiseries intérieures et extérieures
- Lot 4 : Sanitaire et chauffage
- Lot 5 : Electricité
- Lot 6 : Carrelages et faïences intérieurs
- Lot 7 : Ascenseur

Par décision du 8 avril 2003, notifiée au Conseil communal le 14 avril 2003, le Collège a modifié le mode de passation de marché du lot 7 et a choisi également l'adjudication publique. Sur base des résultats d'adjudication, le 16 juin 2003, le Collège a désigné les adjudicataires des lots 1 à 7.

Par courrier du 4 juillet 2003, la SWL nous a informé qu'une erreur commise au niveau de l'enregistrement exigé pour l'ensemble des lots ne permettait pas l'approbation du marché tel que présenté.

Le fait de restreindre la concurrence aux seuls détenteurs de cet enregistrement ouvre en effet la porte aux recours ultérieurs possibles d'entreprises ne possédant pas cet enregistrement et qui de ce fait ne se sont pas portées candidates.

Il convenait donc de publier au plus tôt de nouveaux avis de marché, rédigés en tenant compte des enregistrements et agréments adéquats pour chaque lot.

Il a également été demandé aux auteurs de projet d'inclure dans le projet l'aménagement de la parcelle jouxtant les bâtiments de l'Athénée Royal, située à la droite de l'immeuble n°5 de la rue des Récollets et de la cabine électrique. Cet aménagement complémentaire entraîne la modification des estimations.

## 22. Opérations de revitalisation et de rénovation liées aux entités scolaires.

- A) Brasserie Winckz, sise rue Defacqz 15 à Ath. Acquisition – droit de superficie. Décision.
- B) Immeuble et terrain cadastré section D, n°997, 998, 996 et 995 d sis rue d'Enghien et partie de la parcelle cadastrée section D, n°1015a2. Acquisition. Décision.
- C) Emprise dans l'impasse Vauban cadastré section B, n°811v90/pie. Acquisition. Décision.
- D) Partie des terrains cadastrés section B, n°324 c et 318 s sis rue du Castel à Irchonwelz. Acquisition. Droit de superficie en faveur d'un promoteur privé. Décision

### A) Propriété WINCKZ

Cette propriété située à l'angle de la rue Defacqz et du Boulevard du Parc se compose d'une conciergerie, restaurant et d'une maison bourgeoise aménagée en chambres pour les internes de la Communauté française, d'une serre en ruines, d'un jardin avec quelques arbres haute tige nés d'un semis naturel et dispersé, et de deux grandes salles (187 m<sup>2</sup>) avec sanitaires donnant directement accès par des portes séparées dans le parc communal.

Jusqu'à ces derniers temps, l'internat était occupé par les élèves de l'Institut Renée Joffroy. La conciergerie était inoccupée mais, en bon état et la salle de restaurant-cuisine servait à confectionner les repas à l'usage des internes.

Quant aux deux salles construites voici 6 ou 7 ans à l'initiative du Fonds des Constructions scolaires, elles sont en parfait état et cédées en location à la Ville au-delà des heures scolaires. Ces locaux équipés de sanitaires et de vestiaires sont actuellement occupés par des associations de jeunes qui y accèdent à partir du parc communal jouxtant la propriété WINCKZ. Ils offrent une superficie de 187 m<sup>2</sup>.

Voici quelques mois, la Communauté Française, et plus spécialement feu M. MONFILS, nous avait informés qu'elle voulait se séparer de ce bâtiment dont une partie est sise en zone communautaire et une seconde partie (la maison bourgeoise et la conciergerie) en zone d'habitat.

Afin de pouvoir rénover ce magnifique ensemble, nous avons recherché, avec la S.P.A.B.S.H. et un architecte local, l'une ou l'autre formule qui permettrait de revitaliser le site en offrant ainsi aux Athois des possibilités de logements moyens tout en assurant à la Ville et à la S.P.A.B.S.H. des rentrées financières complémentaires.

Toute cette opération, inscrite dans le schéma de structure de l'ancienne Ville, a reçu un avis préalable très positif de la part de l'Administration de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme.

Ce projet permettrait la réalisation de 13 appartements à 2 et 3 chambres, autant d'emplacements de stationnement, la mise en valeur du jardin intérieur, la rénovation de la maison bourgeoise et la conservation, à l'usage de la Ville, des espaces dévolus aux associations de jeunes.

Toutefois, la Ville doit être l'opérateur de base car elle seule, ou toute autre administration publique, peut obtenir des permis de bâtir et de rénover dans des

espaces réservés au plan de secteur en qualité de zones d'équipements communautaires.

Le Collège propose d'acquérir ce bien et de céder un droit de superficie sur l'ensemble des biens hormis les locaux culturels et sportifs de +/- 187 m<sup>2</sup> entourés d'une bande de terrain de +/- 2 m de large.

Le bénéficiaire de ce droit de superficie doit s'engager à réaliser 13 appartements à deux et à trois chambres avec garage et parking au plus tard pour le 30 juin 2005.

En définitive, la ville disposera de salles communautaires et des sanitaires construits voici sept ou huit ans et donnant directement dans le parc. Elle amènera aussi, en collaboration avec la société privée, l'isolement végétal et sanitaire de ces salles par rapport aux 13 propriétés qui seront vendues.

Le bénéfice de cette opération, pour la Ville, est évident et s'inscrit parfaitement dans l'esprit du plan de convergence récemment adopté à l'unanimité par le Gouvernement wallon, soit : accueil de +/- 40 nouveaux habitants au Centre-Ville, qui, en devenant propriétaires de leur logement, participeront au financement des services locaux à travers le précompte immobilier, le précompte professionnel et le Fonds des Communes et apporteront une masse financière complémentaire aux commerces locaux.

Sur le plan patrimonial, la Ville s'enrichit d'un bâtiment communautaire de 187 m<sup>2</sup> et la Brasserie Wynckx redevient telle qu'elle était au début du 20<sup>ème</sup> siècle, c'est-à-dire débarrassée de ses annexes peu harmonieuses.

#### B. Périmètre rues d'Enghien, du Gazomètre, Camberfosse et des Récollets.

La Ville est maîtresse d'ouvrage pour la démolition, la reconstruction et la rénovation de 22 logements à 2 et 3 chambres, l'aménagement d'espaces publics situés à l'arrière de ces logements le long des rues Camberfosse, du Gazomètre et d'Enghien.

Le projet a été approuvé par le Conseil communal, le Conseil d'Administration de la société « L'Habitat du Pays Vert » et la Société wallonne du Logement.

Parallèlement, la société LANCROW a obtenu un permis pour construire 13 logements unifamiliaux le long de cette même rue.

Il restait à assainir la maison sise rue d'Enghien, 30, appartenant à la S.P.A.B.S.H., et les terrains jouxtant cette dernière.

Ce bâtiment affecté à usage de concierge de l'Athénée est en mauvais état et présente des problèmes de stabilité. Il est donc souhaitable de l'intégrer au projet de rénovation susdit

La S.P.A.B.S.H accepte de céder ces biens à la Ville pour le prix estimé par le Releveur de l'Enregistrement, subsidié à concurrence de 60 % par la Région wallonne.

La Ville pourra ainsi, avec les crédits qui ont été accordés par la Société wallonne du Logement, aménager un logement supplémentaire, soit au total 23 logements.

D'autre part, dans l'îlot bas de la rue d'Enghien ; à l'arrière des maisons achetées par la Ville à l'aide des subventions Rénovation urbaine, nous avons sollicité de la S.P.A.B.S.H., la cession de quelque 9a 27ca, situés entre les propriétés actuelles de la Ville et la façade de l'Athénée.

Cette superficie pourra être intégrée à celle dévolue aux aménagements des espaces verts et de jeux ainsi inscrite à l'arrière des maisons à reconstruire rue d'Enghien, rue Camberfosse et rue des Récollets.

Ainsi, l'aménagement du territoire séparant l'Athénée des façades arrière des maisons reconstruites de la rue des Récollets sera plus vaste et complet. Il sécurisera et convivialisera bien davantage les logements et l'école, comme cela fut fait en son temps, entre la rue du Gazomètre et l'autre façade de l'Athénée:

Parallèlement, nous étudions la possibilité d'aménager sous cet espace un garage sous dalles de +/- 30 parkings avec déplacement de la cabine électrique en souterrain.

### C. Le site VAUBAN

La S.P.A.B.S.H. a aussi accepté de céder à la Ville d'Ath, pour la revitalisation du quartier, les quelques mètres carrés de terrain nécessaires (+/- 1.500m<sup>2</sup>) permettant non seulement le développement, mais aussi la mise en valeur du site à travers la réalisation de l'Impasse Carton mais aussi, d'une voirie de desserte qui, passant derrière l'établissement Myrtille Carton, débouchera au croisement de l'avenue Vauban et du boulevard de l'Est, libérant ainsi le boulevard des Glacis d'une circulation difficile et dangereuse au droit de la Dendre orientale.

Le long du boulevard de l'Est, tronçon compris entre l'avenue Vauban et son croisement avec le même boulevard et le pont de la rue de Liessies, la circulation sera maintenue à l'usage exclusif des piétons et des cyclistes.

De cette façon, la Ville pourra présenter le projet de rénovation de l'Impasse Carton, de la liaison de cette dernière avec le croisement avenue Vauban et boulevard de l'Est auprès du Ministre compétent et ce, dans le cadre du prochain « programme triennal des travaux ».

Le coût de ces acquisitions sera limité à la valeur fixée par le Receveur de l'Enregistrement lequel a tenu compte de l'apport incontestable de la Ville à travers la réalisation de ces petites voiries.

### D. La propriété Renée Joffroy à Irchonwelz.

Les terrains, situés à front de la rue du Castel sur une longueur de +/-125m, côté droit en se dirigeant vers la Brasserie après une cabine électrique et avant l'ancienne ligne S.N.C.B. Ath-Beloeil, sont et seront inutilisés par les institutions d'enseignement.

Etant inscrits en zone d'équipement communautaire ainsi que l'ensemble du site d'Irchonwelz, seul un pouvoir public peut investir en ces lieux.

La Communauté Française souhaite réaliser les biens inutilisés et ce, pour une superficie de +/- 2,5 hectares. Bien situés sur un plateau suivant une crête, lesdits terrains sont très facilement équipables en eau, électricité et égouts. Quant à l'accès, il pourrait être aménagé en utilisant une voirie qui part du restaurant « Le Florentin », chaussée de Valenciennes, et qui longe alors des bâtiments occupés aujourd'hui par la Province de Hainaut, avant d'aboutir à la zone spatiale ci-dessus évoquée.

Une opération menée en partenariat avec une société privée, ayant obtenu de la Ville un droit de superficie, et Dexia permettrait d'ériger en cet endroit une trentaine de logements réservés aux personnes du 3<sup>ème</sup> âge et/ou légèrement handicapées.

Ainsi que l'opération envisagée au bout de la rue des Sports, cette autre réalisation s'inscrit parfaitement dans l'esprit du plan de convergence approuvé par le Gouvernement wallon puisque l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire de la commune induit des rentrées de l'I.P.P., du P.I. et du fonds des communes ainsi qu'un meilleur amortissement des services.

Ces rentrées couvriront très aisément les annuités pour le remboursement des emprunts nécessaires au financement de l'achat et des équipements partiellement financés par les intercommunales d'eau, d'électricité et de gaz.

Enfin, l'Institut Renée Joffroy, par la voie de son directeur, estime que cet apport sur les parcelles inoccupées et nécessitant des entretiens peut être fort bénéfique pour l'institut qui développe des formations d'aides familiales, de diététiciennes, etc. et que la présence d'habitat à proximité du parc dont ils pourront profiter, garantit une convivialité et une sécurité pour l'ensemble.

Quant à la ville, pour la voirie dont elle pourra disposer pour joindre l'arrière des terrains acquis, elle envisage de reprendre l'entretien ordinaire des quelques centaines de mètres de desserte intérieure au lieu d'acquiescer l'assiette dont il est question ci-avant facilitant ainsi le maintien en bon état du parc qui entoure l'institut de la Communauté française, mais aussi une partie des écoles provinciales.

## **DOMAINE COMMUNAL**

### 23. Acquisition d'un immeuble sis place de Ligne 3. Décision

Depuis plusieurs années déjà, la Ville souhaite devenir propriétaire des quelques immeubles peu salubres constituant le petit îlot bâti situé en face de l'église de Ligne et ce, en vue de les démolir et de réaliser ainsi un aménagement plus harmonieux et surtout plus sécurisant de la Place de Ligne.

Ces immeubles ayant particulièrement souffert des dernières inondations, la Ville a fait offre d'acquiescer l'immeuble de commerce sis Place de Ligne, 3.

### 24. Acquisition des terrains cadastrés section C, 211 M/pie et 211 P/pie sis au chemin du Vieux Ath. Décision

Dans le cadre du plan de convergence qui a été adopté à l'unanimité par le Gouvernement wallon, nous avons mis l'accent sur la nécessité d'aménager correctement le territoire de la cité en mobilisant les terrains situés en zone d'habitat ou en zone d'habitat à caractère rural afin de les valoriser et de les vendre à leur prix de revient pour, une fois lotis, y construire soit des logements publics à vendre soit des logements privés.

La Société Wallonne du Logement a acquis au cours des deux dernières années sept ou huit hectares de terrain au Faubourg de Mons à la famille CROCQ en vue de lotir en respectant les dispositions légales.

Lors des négociations qui furent entreprises, la dite famille offrit à la Société Wallonne du Logement la possibilité d'acquiescer les parcelles situées Chemin du Vieux Ath.

Nous avons demandé à un architecte et à un géomètre d'étudier la rentabilité de l'investissement consistant en l'achat et l'équipement par la ville de la superficie en une quinzaine de lots de +/- 3,5 ares.

Il appert que les terrains équipés en eau, gaz, électricité, télédistribution, voirie, accotements reviendraient à plus ou moins 22,31€ (900 francs le m<sup>2</sup>).

Ainsi, les candidats acquéreurs bâtisseurs ou acquéreurs de maisons construites par la société L'Habitat du Pays vert pourraient, pour un montant de +/- 7.932,59€ (320.000 francs ) tous frais compris, devenir propriétaires de la parcelle.

En agissant ainsi, nous voulons lutter contre la spéculation foncière en offrant des possibilités aux ménages ayant des revenus modestes de devenir propriétaires.

Nous installons sur le territoire de notre ville, à plus ou moins 300 m de la gare, 800 m de la place et quelques centaines de mètres d'autres services dont les écoles, une vingtaine de ménages qui dans quelque temps, nous amèneront des recettes (précompte immobilier, précompte professionnel, fonds des communes), et permettront aussi de mieux amortir les services rendus à la population (collecte des déchets, etc.).

Sur base du projet d'acte établi par le notaire ROSE, il est proposé d'acheter les parcelles sises au Chemin du Vieux Ath afin de lotir, d'équiper et de revendre des quotités de terrain au fur et à mesure que les logements seront construits et vendables.

## 25. Achat de terrains divers sur le territoire de Meslin-l'Evêque. Décision

Dans le cadre de l'aménagement du territoire de certains villages, des besoins sociétaux se sont fait jour, notamment à Meslin-l'Evêque.

D'une part, le club de football ne bénéficie pas d'infrastructures convenables (pas de terrain et d'équipements) sur le territoire du village.

D'autre part, le champ de repos qui entoure l'église est quasi complet et l'étude menée par nos services permet d'affirmer que dans quelques mois, faute d'avoir aménagé une parcelle susceptible d'accueillir les sépultures, nous devons refuser à la population locale le droit légitime de bénéficier d'un champ de repos local.

Enfin, l'école communale, si sa population scolaire n'évolue pas rapidement actuellement, devra bientôt faire face à un besoin de locaux complémentaires en raison des nombreux projets de lotissements et de constructions régulièrement introduits auprès de nos Instances.

Sur un autre plan et en prévision de tous ces besoins, vous avez décidé d'acquérir, le long de la chaussée de Bruxelles, un terrain libre d'occupation. Cet espace peut donc servir pour la pratique d'échanges avec des propriétaires ou des locataires de parcelles situées entre la Couturelle, la rue Centrale et la rue de la Sille.

Pour établir un lien entre la salle « La Couturelle » et l'arrière de nos écoles mais aussi, la rue de la Sille, il est indispensable d'acquérir quatre parcelles de terrain

Ces terrains seront achetés en prenant en considération leur valeur de convenance qui sera appréciée par le Receveur de l'Enregistrement. Les propriétaires ont déjà marqué leur accord pour céder ces biens avec le rétablissement des clôtures et des haies à charge de la ville.

Enfin, il restera à échanger d'autres terrains occupés par des agriculteurs avec une partie des 6 hectares achetés précédemment par la Ville.

De plus, le propriétaire de la parcelle cadastrée Section B, n° 606 a, a décidé de vendre ce bien à la Ville.

Le locataire retrouvera, lui, la même surface à exploiter parmi le reliquat restant à attribuer dans les 6 hectares ci-dessus évoqués.

Globalement, nous pouvons ainsi mener une opération immobilière fort intéressante pour une série d'intérêts locaux :

- a) Liaison entre les écoles et la salle « La Couturelle » à travers un sentier d'une largeur de 2 mètres et d'une longueur de 850 mètres.
- b) Usage par certaines classes de l'enseignement fondamental des espaces de jeux de cette grande salle en franchissant cette distance en toute sécurité.
- c) Possibilité d'aménager l'un ou l'autre espace éducatif et récréatif sur une partie des terrains situés à l'arrière des écoles ayant fait l'objet des échanges et achats.
- d) Accès à partir de la rue de la Sille à un champ de repos qui pourrait accueillir un minimum de 200 sépultures, lequel champ de repos sera réalisé par étape et à une distance de +/- 200 mètres des parcelles construites à front de rue.
- e) Réalisation d'un, puis éventuellement de deux, espace footballistique au bénéfice du club local.
- f) Usage renforcé des installations sanitaires et d'accueil de la salle « La Couturelle », surtout durant les périodes scolaires, et extension possible des installations d'accueil et sanitaires contre la salle « La Couturelle » au bénéfice notamment du club de football.

26. Acquisition d'un terrain cadastré section B, n° 606 a sis à Meslin-l'Evêque à l'arrière de la rue Centrale. Décision

Vous venez de prendre connaissance du dossier d'aménagement du territoire d'une partie du village de Meslin-l'Evêque. Il a été question d'achats indispensables à la réalisation de diverses liaisons entre les voiries et les terrains situés à l'arrière des fronts de bâtisses.

Il a été fait référence à la volonté du propriétaire de la parcelle cadastrée section B, n° 606 a, d'u ne contenance de 73 a 70 ca, de vendre cette dernière au prix fixé par le Receveur de l'Enregistrement augmenté d'une indemnité de convenance.

Au-delà, le locataire actuel hésite entre l'indemnité locative ou la reprise d'une parcelle de même surface située à la chaussée de Bruxelles et propriété de la ville. Ce bien est libre d'occupation.

Il faut prendre en considération la valeur de convenance de ce bien qui est implanté au centre d'autres parcelles qui formeront ainsi un tout cohérent permettant l'installation des aires footballistiques elles-mêmes longées par le futur sentier joignant les écoles à la salle la Couturelle.

Ainsi, dans cette opération, ni le propriétaire ni le locataire ne sont mis à mal dans leurs droits respectifs.

#### 27. Echange d'une parcelle sise au lieu-dit "Pres A fonds" à Meslin-l'Evêque contre une parcelle sise chaussée de Bruxelles à Ghislenghien. Décision

M. LUMEN de Silly est actuellement propriétaire de la parcelle cadastrée section B n°560, sise au lieu-dit « Pres A Fonds » à Meslin-l'Evêque.

La Ville souhaite disposer de cette parcelle en vue d'y créer un nouveau cimetière.

Elle a donc proposé au propriétaire d'échanger sans soulte la parcelle susdite contre une parcelle de même superficie, majorée de 10%, à prendre dans les parcelles récemment acquises par la Ville sises Chaussée de Bruxelles à Ghislenghien.

#### 28. Acquisition du terrain cadastré section B, n°2 8 W sis au Zoning des Primevères. Décision

Le Notaire Degrevé de Chièvres est chargé de vendre une parcelle de terrain sise à Ath dans le zoning des Primevères. Ce terrain enclavé est inscrit au plan de secteur en zone d'équipement communautaire. Seule la Ville ou tout autre pouvoir public peut donc obtenir un permis de construire à cet endroit.

Il serait donc intéressant pour la Ville de se réserver cette parcelle notamment du fait de sa proximité avec le futur Centre Athois de Compétence des Métiers de la Construction et le CEVA.

#### 29. Acquisition et aliénation d'un excédent de terrain à proximité du contournement routier

Le Ministère des Finances, Comité d'Acquisition, nous demande de régler administrativement et financièrement un problème de terrain situé en zone à bâtir et sur lequel a été partiellement construite une route qui dessert à la fois les terrains de tennis du Tennis Club Athois, le parc à containers CRAMU et une P.M.E. locale.

La surface totale à acquérir pour le lot 1 et 2 est de 50 ares 99 centiares.

Cette opération est d'autant plus bénéfique pour la Ville que la voirie a été entre-temps construite par le Ministère wallon de l'Équipement et des Transports, et que les terrains sont tous équipés en eau, gaz et électricité.

Nous pourrions immédiatement décider de vendre le lot 2 à une P.M.I. locale qui souhaiterait installer, en cet endroit, une unité de lavage, de désinfection et de lustrage des véhicules automobiles.

Cette opération globale est bénéfique pour la Ville. Elle apportera des recettes nouvelles à travers les précomptes immobilier et professionnel versés par l'entreprise en question.

Enfin, sur le plan « aménagement du territoire », l'endroit en déblais paraît convenir à ce type d'exploitation.

## **INFORMATIQUE**

#### 30. Adaptation et extension du logiciel de gestion des services techniques de la ville

Depuis environ un an, nos services techniques sont équipés d'un nouveau logiciel de gestion, dénommé « ATAL » et livré par la firme Stesud de Marche-en-Famenne.

Ce logiciel permet une meilleure organisation du travail au sein de la régie, par la gestion des ressources humaines, des moyens techniques et matériels, le tout en liaison avec la gestion de stock.

La première phase de mise en service est maintenant terminée et elle porte déjà ses fruits au sein de nos services.

Il est maintenant souhaitable de poursuivre l'informatisation dans les autres secteurs des services techniques. Il s'agit principalement de la gestion du garage chargé de la maintenance du charroi communal, ainsi que celle du service des espaces verts.

Les nécessités techniques et les investissements préalables nous imposent de travailler avec un fournisseur déterminé, à savoir la firme STESUD de Marche-en-Famenne.

Il est proposé dès lors d'acquérir les modules complémentaires du logiciel ATAL nécessaires à l'extension de cette gestion.

En outre, quelques adaptations spécifiques du logiciel doivent être commandées, afin que le logiciel cadre mieux avec nos habitudes locales de travail.

### 31. Adaptation et extension du réseau informatique au sein du centre administratif

Les installations informatiques de la Ville d'Ath sont regroupées au sein d'un même réseau local que s'est mis en place progressivement depuis 1997 déjà.

Régulièrement, il vous est proposé d'améliorer cette importante installation, afin de suivre les progrès techniques et de satisfaire nos besoins d'échange d'informations qui sont en constante augmentation.

D'abord cantonné au seul centre administratif, le réseau local a progressivement été étendu à d'autres bâtiments communaux comme le bureau de police, le service incendie, la bibliothèque ou le centre des archives.

Avec la disparition récente du monopole de Belgacom sur les communications et l'évolution positive du prix de revient des solutions techniques, il devient possible de connecter des bâtiments plus éloignés de notre cité administrative. Le premier à bénéficier de ces nouvelles possibilités devrait être le service des espaces verts basé dans une partie de l'ancienne remise à locomotives.

En outre, des aménagements complémentaires dans les bureaux administratifs rendent maintenant nécessaire le renforcement des installations de notre salle des serveurs, ainsi que diverses adaptations sur les circuits de câblage.

### 32. Renouvellement du système de messagerie électronique du centre administratif et renforcement du système de sécurité lié à l'internet

Depuis 1998, la Ville d'Ath est équipée d'un système de messagerie électronique. D'emblée ce système a connu un beau succès et a gagné progressivement l'ensemble des services communaux de la cité administrative. D'abord réservée à un usage strictement interne, la messagerie a été rapidement reliée à l'internet permettant ainsi de communiquer avec l'extérieur.

Actuellement notre système de messagerie est arrivé en fin de vie et doit être impérativement remplacé afin de lui conserver toute son efficacité.

En outre, l'augmentation des services liés à l'Internet ainsi que les problèmes induits par le piratage et la malveillance informatique, rendent indispensable la mise en place d'outils sophistiqués destinés à lutter efficacement contre cette nouvelle forme de criminalité.

Une étude a été menée par les services communaux afin de déterminer une politique de sécurité à la mesure de nos moyens, mais également à la hauteur de nos besoins quotidiens.

De plus en plus, nos installations informatiques communales doivent communiquer avec le monde extérieur qu'il soit public ou privé. Une telle évolution ne laisse pas la place à l'improvisation et demande une surveillance de tous les instants.

C'est pourquoi, il est proposé de renouveler notre système de messagerie et de renforcer soigneusement la sécurité liée à l'Internet.

### 33. Bibliothèque communale :

- acquisition et installation d'une licence LiberMedia
  - acquisition de postes de travail en remplacement.
- Ratification

La réorganisation du travail au sein de la bibliothèque communale a nécessité l'acquisition rapide d'une licence supplémentaire pour l'utilisation du logiciel LIBER de gestion du prêt des livres.

En outre, il était devenu nécessaire de remplacer 3 postes de consultation pour le public, ceux-ci faisant maintenant l'objet de problèmes techniques à répétition.

Enfin, vu son succès croissant, il était opportun d'installer un poste complémentaire dans notre centre multimédia.

Vu que tous ces événements se sont précipités juste avant que commence les "grandes vacances" avec son regain d'activité de type culturel et les formations destinées aux jeunes; le Collège Echevinal fut amené à prendre des mesures urgentes pour faire face à cette situation.

## **ENVIRONNEMENT**

### 34. Epuration des eaux usées. Contrat d'agglomération entre la ville, la S.P.G.E. et l'intercommunale IPALLE. Adhésion

*Voici quelque temps, le Conseil communal a approuvé le plan général d'égouttage pour le territoire de notre Ville, aidant ainsi le Gouvernement wallon à programmer les investissements à réaliser sur notre territoire pour collecter et épurer les eaux sur l'ensemble de la Commune.*

*Pour rappel, en grande partie, les villages de Maffle, Arbre et Bouvignies, bénéficient déjà de cette infrastructure et, la plupart des ménages du Centre Ville et des faubourgs dirigent leurs eaux usées vers la station de la rue des Peupliers.*

*Pour des raisons financières, le Parlement wallon a décidé de confier à la S.P.G.E. (Société Publique de Gestion de l'Eau), l'étude globale de la problématique de la fourniture et du traitement des eaux ; ainsi, la S.P.G.E. se préoccupe de trouver une part des financements pour aménager dans les prochaines années, des ouvrages d'art sur le territoire wallon et ce, en vue de respecter les directives européennes concernant la protection et la gestion des eaux de consommation et usées.*

*La S.P.G.E. collabore très étroitement avec les Intercommunales qui furent constituées à l'époque pour se préoccuper du traitement des déchets et eaux usées. Nous sommes desservis par Ipalle.*

*Ayant étudié les capacités financières des différents niveaux de pouvoirs prenant en considération les difficultés techniques et autres pour joindre les objectifs européens, le Gouvernement wallon a décidé*

*de revoir les plans communaux d'égouttage en vue de créer une synergie parfaite et efficace entre les différents niveaux de pouvoirs. Le Gouvernement invite les acteurs, les Communes, les Intercommunales et la S.P.G.E. à conclure un contrat d'agglomération, qui permette à l'Intercommunale d'étudier les infrastructures, de les réaliser pour collecter et traiter les eaux usées. La S.P.G.E. programmera ces investissements, les financera et surveillera leur bonne exécution.*

*Au-delà, les Villes et Communes qui auront conclu ce contrat d'agglomération, pourront introduire à travers les plans triennaux, la réalisation d'égouttages complémentaires, la rénovation d'égouttages existants indispensables à l'amenée des eaux usées dans les collecteurs. Ces Communes bénéficieront de subventions régionales via la S.P.G.E. à concurrence de 80% au lieu de 60.*

Il faut garder à l'esprit que certaines habitations isolées, hameaux ou quartiers regroupant peu de maisons, ne sont et ne seront pas reliées au réseau d'égouttage, mais bien à des exutoires publics de plein air (fossés, etc.) que la Ville doit régulièrement entretenir. Ces habitants, moyennant financement régional sous des formes diverses (primes, réductions de prix au m<sup>3</sup> d'eau, etc.), construiront leur propre installation d'épuration. Le Gouvernement a étudié ces interventions pour que la comparaison entre le montant des investissements et ceux des remboursements permette de croire que ces ménages seront placés sur pied d'égalité avec ceux reliés au réseau d'égouttage (égout).

A ce propos, les technologies d'épuration individuelle progressent très vite et les miniaturisations de ces éléments permettent de croire que les coûts d'investissement devraient être plus légers demain qu'aujourd'hui, tout en évitant parfois des détériorations aux biens immobiliers concernés.

Enfin, il y aura aussi des solutions « publiques collectives – individuelles ». L'Intercommunale IPALLE et la S.P.G.E., avec les pouvoirs communaux, étudieront et détermineront là où de petites stations d'épuration seront cofinancées par les utilisateurs.

En adhérant à ce contrat, nous pourrions ainsi bénéficier des services de l'Intercommunale, notamment pour celles et ceux qui souhaitent par exemple lotir des terrains, construire des maisons ou des bâtiments à vocation collective ou industrielle.

Selon IPALLE, les Communes suivantes seront prochainement équipées d'une station d'épuration : Ghislenghien et Meslin-l'Évêque. Cette station est l'objet d'une demande de prix ; les collecteurs également, mais il restera à la Ville à investir pour  $\pm 6$  km d'égouts, qui seront vraisemblablement subsidiés entre 70 et 80%.

Des stations publiques collectives pourraient être construites à :

- Houtaing, où il reste à réaliser 1.500 m d'égouts ;
- Isières, où 3.200 m d'égouts doivent encore être placés ;
- Lanquesaint et Rebaix (station commune), où il y aura  $\pm 1.850$  m d'égouts à réaliser ;
- Ligne, où 2.078 m d'égouts doivent être placés ;
- Ostiches, 451 m ;
- Moulbaix, 701 m ;

Le sort des villages de Mainvault et Ormeignies restant à étudier, mais sachant déjà que près de 3 km d'égouts devront y être enterrés.

Ainsi, globalement, la Ville d'Ath devra investir dans les toutes prochaines années,  $\pm 250$  millions de francs, subsidiés à hauteur de 70 ou 80%. Ces égouts collecteront les eaux usées chez les particuliers et les amèneront dans les collecteurs, qui seront eux, à charge à 100% de la S.P.G.E. ou de la Région Wallonne.

Une fois ces investissements de plusieurs millions d'euros réalisés et financés en partie par les Communes et pour le reste par la Région Wallonne, les frais de fonctionnement des équipements – stations, collecteurs, égouts et fossés – resteront à charge des collectivités locales.

Aujourd'hui, les frais sont déjà très importants et ils s'aggravent de jour en jour. Demain, ils le seront bien davantage. Ce sont des charges importantes, qui sont peu à peu transférées par les autorités supérieures sur base de directives européennes.

En résumé, nous souhaitons que la Ville d'Ath adhère au contrat d'agglomération, faisant partie du bassin hydrographique de la Dendre et ce, pour les avantages ci-dessus énoncés, coordination des investissements, des ouvrages d'égouttage, de collecte, d'épuration et d'assainissement plus économique et complet des eaux résiduaires de notre Ville, tout en considérant que nous mettrons tout en œuvre pour que chaque ménage soit équitablement considéré par ces problèmes d'épuration.

### 35. Situation des mesures de protection des personnes et des biens contre le dégât des eaux et des boues sur le territoire de notre ville. Etat d'avancement. Décision

Au cours des dernières années, nous avons été confrontés à d'importantes inondations. Les zones de Ligne, Ghislenghien, Rebaix, Maffle, Arbres, Lanquesaint, Isières, Meslin l'Evêque, Irchonwelz et Villers St Amand furent les plus touchées.

Les durcissements et imperméabilisations des sols, les modifications des réseaux d'écoulement des eaux, certains comblements de fossés et le remplacement par des drains, la construction d'espaces immobiliers, la suppression de coutures, de haies, de prairies, la constitution de vastes plaines sillonnées de routes piétonnes (remembrement), les modes de culture exigeant des terres de plus en plus fines, etc., sont parmi les causes de ces sinistres qui amènent chaque fois des troubles financiers et psychologiques importants et difficilement réparables, d'autant que les préjudiciés doivent chaque fois établir des dossiers lourds sans savoir si quelques mois, voire années plus tard, en application de critères établis par les autorités supérieures, ils seront ou non partiellement dédommagés.

Quant aux assurances, le coût d'une couverture totale est tel que les propriétaires et locataires sont souvent dissuadés de faire appel à elles.

Il nous paraît que la Ville est l'endroit où convergent bon nombre d'informations, mais encore faut-il qu'elles soient correctes et que les pouvoirs locaux et les agents aient les crédits nécessaires pour se préoccuper de la mise en place de certaines mesures coordonnées de protection.

Ces dernières ne garantiront jamais à 100% les effets de pluies exceptionnelles, mais elles amélioreront la situation.

La Ville d'Ath se montre particulièrement attentive à ces problèmes de sécurité, de respect de l'environnement, de protection des vies et des biens.

Ainsi, à notre initiative, des mesures ont été prises et seront encore prises en concertation avec les particuliers, les entreprises, les agriculteurs, etc.

D'autres mesures sont à l'étude avec différentes Administrations de la Région Wallonne, de la Province et des Wateringues.

Ainsi, pour tout projet de construction ou de rénovation profonde, le Collège échevinal demande aux propriétaires de placer des citernes-tampons dont le volume correspondra aux nécessités d'absorption rapide des eaux tombées sur des surfaces imperméabilisées.

Nous comptons ainsi régulariser les rejets d'eau de pluie dans les réseaux d'égouttage ou les exutoires naturels. D'autres dispositions préventives visant les particuliers comme l'aménagement de surfaces situées à l'arrière de lotissements en cours ou de futurs lotissements, en créant des zones enherbées, en installant des haies, en créant de petits merlons avec à leur pied des fossés en

servitude, devraient éviter des coulées de boue à travers ces futures propriétés, là où la topographie des lieux l'exige.

En ce qui concerne les agriculteurs, nous avons conventionné des surfaces agricoles pour semer des tournières enherbées qui sont défrayées. Les premières à Ligne, Moulbaix, Mainvault, Isières, etc., ont donné d'excellents résultats lors des pluies importantes mettant fin à la première canicule de juillet. L'agriculteur peut récolter les fruits de ces tournières en maintenant un talon de coupe suffisamment haut – 5 à 6 cm, permettant ainsi au plateau de tallage de reproduire rapidement les tiges herbeuses. D'autres tournières vont être élaborées à Villers-Saint-Amand, Ghislenghien, Ligne, etc., dès la fin de la récolte des pommes de terre ou autres cultures.

A noter que les agriculteurs perçoivent une compensation financière non négligeable. La prise en charge par la Ville du financement, de l'établissement et de l'entretien de ces tournières de 20 à 30 m de large, à partir des fossés et des cours d'eau au bas de déclivités plus ou moins importantes est beaucoup moins coûteuse que les prestations de l'ensemble du personnel communal (Pompiers, Police, Services Techniques), qui doivent, en cas de coulées de boue, intervenir sur le terrain, nettoyer et régulièrement curer les fossés.

Au-delà, c'est un geste symbolique vers le respect des critères de Kyoto, car ces plantes accrochent souvent les résidus terreux chargés de produits protecteurs des plantes, mais évitent aussi l'usage d'outils motorisés qui polluent l'environnement.

D'autres mesures sont préconisées pour réduire l'érosion des sols. Nos Services avec d'autres, sensibilisent les agriculteurs au semis sans labour, au sous-solage, au semis sous couvert ou encore au réajustement du taux d'humus dans les sols.

Autre expérience menée. La Ville d'Ath et l'Intercommunale IDETA ont concrétisé un aménagement paysager dans le parc économique de Ghislenghien. Une énorme poche écologique retient plusieurs milliers de m<sup>3</sup> d'eau, régulant ainsi les eaux de ruissellement en période de très haut niveau de pluviosité.

Au-delà, des mouvements de terre et des plantations bien étudiées ralentissent l'arrivée des eaux en provenance d'entreprises, qui sont tenues de construire leur propre bassin de rétention (fossés, citernes, etc.) retardant d'autant l'écoulement des eaux dans la Sille.

Des mesures sont aussi étudiées pour réduire les risques pour les habitants situés le long des rues Tour Notre Dame, chemin de Mons à Gand et chemin Guyot.

Ce 22 septembre, une nouvelle réunion de travail a eu lieu sur place à l'initiative de nos Services, en présence du Service voyer provincial, de la Région Wallonne et de la Wateringue.

De même, à Arbre, au chemin des Biefs, nous étudions avec le Service voyer provincial et la Région Wallonne, pour 6 habitants, la protection entre le rieu de la Presse et le Tardin oriental. Le relief du sol devrait être ponctuellement relevé, formant ainsi une digue, mais il nous faut recevoir l'accord des propriétaires.

Autre investissement important et exceptionnel à Moulbaix, en collaboration avec M. le Comte Aymar d'Ursel, qui est propriétaire de vastes étangs ( $\pm$  2 ha) jouxtant le rieu du Tardin, nous avons entrepris l'évacuation de quelque 30.000 m<sup>3</sup> d'alluvions qui obstruaient complètement cette zone tampon. Nous avons redécouvert le "Moine" qui régularise l'évacuation des eaux du bassin d'accueil vers le rieu et le barrage qui, à proximité de la place du Gard et du Patronage, évite le transfert vers ces étangs des eaux chargées en période de bas étiage. Avec la Région Wallonne, IPALLE et IDETA, sur une surface de  $\pm$  200m<sup>2</sup>, des plantes nitrophiles seront implantées dans une zone comprise entre le barrage et le petit pont, propriété de

M. le Comte d'Ursel, ainsi les eaux chargées seront largement pré-épurées avant de gagner l'étang. Ce dernier n'avait plus été nettoyé depuis près de 50 ans et il est compréhensible que le propriétaire, qui n'avait aucune obligation légale d'accomplir ce travail, ne l'ait point fait. Cet ouvrage relève du caractère d'utilité publique; en effet, si pour le propriétaire, il peut avoir un statut de zone de loisirs,

pour le village, ses habitants, le hameau d'Autrepe et de Chapitre, cet étang constitue un bassin de secours important en cas de pluies diluviennes. En autre temps, il peut devenir une poche écologique intéressante, où se retrouveront des joncs, des canards sauvages, etc.

Ainsi, le Tardin, qui vient, dans la traversée du village d'être curé à l'initiative de la Ville, "dégorgera" dans cet étang en période de haute pluviométrie, évitant ainsi aux eaux de ruissellement d'être freinées par le frottement sur les berges du Tardin, entre le patronage, la Place du Gard et la Dendre occidentale à Ligne. Au-delà, de proche en proche, nous retardons l'arrivée de ce volume d'eau important dans la Dendre occidentale et nous favorisons aussi un meilleur écoulement des autres cours d'eau qui se déversent entre Ligne et la Dendre canalisée, sur le territoire d'Ath.

Au-delà, en période plus sèche ou de basse pluviométrie, M. le Comte Aymar d'Ursel est autorisé à prélever, grâce à un puits d'une profondeur de 32 m<sup>2</sup>, les eaux nécessaires au maintien d'un volume convenable au sein de l'étang.

Ainsi, des poissons (carpes, tanches et autres espèces à chair blanche) seront introduits dans cet étang de pêche, où faune et flore seront contrôlées par un comité scientifique composé de représentants de l'Institut Agricole d'Ath, de Gembloux, d'associations athoises de pêcheurs et du groupement protecteur de l'environnement.

L'étang sera accessible aux pêcheurs athois. Il constituera, avec les carrières de Maffle, l'un des plans d'eau les plus intéressants et les mieux intégrés de notre Ville. Le tracé de l'accès à partir de la Place du Gard a été précisé par M. le Comte et les représentants de la Ville.

Le long du Tardin, qui traverse aussi Autrepe, nous sensibilisons d'autres riverains, qui ont bouché étangs et fosses de moindre superficie.

Nous espérons ainsi avec les tournières, citernes-tampons, haies et prairies, fosses et étangs, réduire les effets dévastateurs des pluies diluviennes.

Nous pourrions répéter cette opération à Arbre, à l'arrière du Château "Schmit", propriété de M. et Mme BELLE-JEANMART, qui possèdent un vaste étang complètement recouvert de végétation. Avec la collaboration et la participation financière de la Région Wallonne, nous pourrions rendre à cet étang, sa fonction de zone-tampon de la Dendre Orientale et également y développer des activités à énergie douce.

A Ligne, en collaboration avec l'Université de Gembloux et le bureau d'étude Polyart, une étude pilote de la réduction des risques de colluvionnement liés au processus de ruissellement du bassin versant du Rieu St Jean est pratiquement terminée. Au bas de la rue de Foucaumont, dans un triangle inscrit entre le Rieu St Jean, le sentier donnant accès à la plaine de jeux et la rue de Foucaumont, permettra de créer une zone de retenue de +- 5000 m<sup>3</sup>, qui combinée à l'entretien d'autres étangs situés sur le territoire de Ligne, l'aménagement de certains fossés, l'implantation de haies et de tournières complémentaires, la pose le long de la Chaussée de Tournai (route régionale) de cunettes d'accueil prolongées par des tuyaux de gros gabarit, sont d'autant d'investissements communaux, régionaux et privés qui seront concrétisés rapidement pour améliorer la situation.

Toujours dans le but de maîtriser les eaux de ruissellement, une coordination est en place avec le Service voyer provincial et les comités directeurs des Wateringues, pour repérer et gérer l'ensemble des cours d'eau, fossés, mares, sources et servitudes d'écoulement. Un cadastre complet est en cours d'élaboration au sein de nos services. Il sera largement communiqué dès son achèvement.

Nous avons aussi :

renforcé et mieux ciblé le programme d'entretien des égouts et avaloirs,

mis à l'étude plusieurs travaux de renforcement de berges notamment par la pose de gabions, implantation de haies ou merlons, création de fossés, pour protéger les habitations particulières

situées dans des endroits sensibles, et curage de "rieux" tels que ceux de la Presse à Arbre-Maffle, à Ormeignies, à Irchonwelz, etc.

mis à l'étude le nettoyage d'égouts intérieurs de la Ville en sollicitant une firme privée.

Cette politique nouvellement acceptée par un plus grand nombre coûte à la Ville et donc à ses contribuables, mais la protection et la solidarité sont à ce prix.

Nous pensons d'abord remettre à jour des dispositifs techniques que nos prédécesseurs parfois lointains ont construits patiemment et intelligemment pour améliorer les situations, eu égard aux modifications apportées à travers le territoire local.

Ainsi, nos interventions vis-à-vis du Ministre DAERDEN sont couronnées de succès, mais doivent encore être réalisées sur le terrain.

La semaine dernière encore, j'ai insisté pour que le cahier des charges du curage de la Dendre canalisée soit rapidement l'objet d'une demande de prix auprès d'entreprises spécialisées pour que l'opération de dragage puisse commencer dans les prochaines semaines.

Nous disposons déjà des autorisations pour le Centre d'Enfouissement Technique et le Centre de Regroupage au-delà de Bilhée et aux limites de Rebaix. Selon le fonctionnaire dirigeant, les travaux de dragage pourraient commencer en décembre au lieu de novembre prochain.

Il est utile de rappeler que dans le cadre des inondations survenues à Ligne en juin 2002, nous avons eu la prudence de solliciter l'I.R.M pour connaître le relevé climatologique qui établit que les cotes de pluviométrie ont dépassé 40 mm au m<sup>2</sup>, les 4 et 19 juin 2002, avant d'introduire notre dossier de reconnaissance comme "calamité publique". La réponse fournie précise que la plus remarquable a été celle d'Ostiches, le 4 juin 2002, avec 60 mm au m<sup>2</sup>. Dans son courrier du 3 octobre 2002, le Ministre de l'Intérieur Antoine DUQUESNE reprend un relevé de 58 L /m<sup>2</sup> en 24h dans la station d'Ostiches, ce qui a exclu les habitants de Ligne du bénéfice des dispositions légales en matière de reconnaissance comme calamité publique.

Nous sommes intervenus auprès du Gouvernement, qui après enquête complémentaire menée dans tous les départements a, par la voix du nouveau Ministre Patrick DEWAELE, confirmé qu'à la date du 4 juin 2002, à la station d'Ostiches, la cote de pluviométrie avait bien atteint 60 L /m<sup>2</sup>, mais qu'un des autres critères, la hauteur des valeurs des dégâts moyens par sinistre sur Ligne/Ath et d'autres Communes, pour le 4 juin 2002, n'était pas suffisante que pour reconnaître les faits alors enregistrés en tant que calamité publique.

Conséquemment, M. le Ministre DEWAELE est devant l'obligation de refuser la prise en compte de plusieurs milliers de dossiers d'indemnisation introduits dans les formes et dans les temps voulus.

Notre Ville ne pourra pas non plus récupérer les débours mis en œuvre pour nettoyer les domaines public et privé et pour tenter d'aider matériellement les sinistrés.

C'est pourquoi, il nous paraît indispensable, à la lumière de ces nouveaux exemples, de poursuivre comme nous le faisons avec les débours globaux, qui dépassent largement 100.000 euros, le programme de sensibilisation et d'action sur le terrain.

En résumé, nous vous proposons d'approuver le principe de ces interventions, qui ont toujours recours à la collaboration des secteurs public, privé et associatif (CHOC NATURE, CONTRAT RIVIERE DENDRE, CRASEN, etc.).

## **REMEMBREMENT**

### **36. Remembrement légal de biens ruraux à Mainvault**

Nous avons des chemins de campagne, repris à l'atlas des chemins vicinaux, dans des zones non remembrées ou à la lisière de ces dernières, qui n'ont pas été renouvelés. Ces chemins sont en mauvais état et les agriculteurs connaissent des problèmes lors du transport de leurs pommes de terre, betteraves, ou autres productions.

La Région Wallonne ( M. Daerden et ses services) nous a permis de récupérer le produit des "fraisas" ( rabotage du tarmac) et le produit de l'aménagement des deux ronds-points, ce qui représente plusieurs milliers de tonnes de matières composées de gravier légèrement bitumeux.

Comme nous devons réagir rapidement, éviter de stocker et devoir reprendre par la suite, en accord avec le Commissaire voyer et nos services techniques, nous avons demandé à une entreprise spécialisée de niveler le sol, de réparer quelques exutoires d'eau et d'amener çà et là, quelques m3 de produits de recyclage préparés par "RECHYHOC", avant de déposer ces "fraisas" de bonne qualité. Une fois l'ensemble roulé et refermé, il constitue une assiette de voirie particulièrement solide, égouttée latéralement et relativement souple, favorisant ainsi le déplacement des cyclistes, marcheurs, vététistes, cavaliers, mais aussi des agriculteurs et P.M.E.

Ces divers aménagements réalisés, seront valorisés par tous les utilisateurs et permettront de développer certaines activités en énergie douce qui auront des retombées positives sur le secteur "HORECA". Le financement se fera par le crédit extraordinaire, soit via une modification budgétaire en 2003 ou par des crédits prévus à l'exercice 2004.

Dans le cadre "d'objectif 1" et de la réalisation de remembrements ruraux conjoints à l'aménagement de l'A8 Bruxelles-Tournai-Lille, des voiries ont été réalisées aux limites des entités de Frasnes et Ath, sur Ostiches et Mainvault. A plusieurs endroits, le long de cette voirie jouxtant le Chemin de la Laiterie au Chemin d'Oeudeghien, le chemin de remembrement longe dangereusement des fossés très profonds. Il est indispensable d'y aménager des protections aériennes mais aussi de conforter les berges supportant l'assiette de la voirie.

## **EMPLOI - FORMATION**

### **37. Création du Centre athois de Compétences des Métiers de la Construction. Approbation**

Le 8 juillet dernier, la Ville d'Ath a établi son plan de convergence, qui fut approuvé à l'unanimité par le Gouvernement Wallon, son application permettant d'aider à la stabilisation et à la création d'emplois dans le secteur privé et public et notamment dans certaines entreprises locales du secteur de la construction.

Le Ministre de l'Emploi, l'Administration du FOREM et le Fonds de formation de la construction ont constaté que les métiers de la construction sont plus pourvoyeurs d'emplois dans la région athoise que dans d'autres zones de la Région wallonne.

Suite à nos programmes passés et présents d'investissements publics, privés et associatifs, notamment dans le domaine du logement, de nombreuses PME et PMI se sont renforcées ou ont été créées à Ath ou dans les environs pour faire face aux demandes nouvelles.

Quasi toutes les entreprises déclarent rechercher du personnel courageux, plus qualifié ou requalifié, notamment dans des centres de formation mixte (écoles, FOREM, privé et partenaires locaux).

Il nous paraît nécessaire d'agir plutôt que de découvrir. Nous nous inscrivons par ailleurs dans les recherches actuelles du Gouvernement fédéral, des régions et des acteurs privés pour faciliter la création de richesses et d'emplois.

Il faut offrir des formations pour des paveurs, maçons, plafonneurs, staffeurs, métreurs, deviseurs, peintres, etc.

Or, un certain nombre de personnes dépourvues d'emploi ou émargeant aux revenus d'insertion du C.P.A.S. éprouvent souvent des difficultés à trouver ces cellules de formation adaptées à leurs besoins et proches de leur domicile.

L'an dernier, nous avons déjà réussi une expérience similaire en collaboration avec le FOREM et l'Institut Technique Libre sur le Site du zoning des primevères dans un bâtiment appartenant à l'ITL. Toutes les personnes qui ont été formées à cette occasion ont trouvé un emploi.

La Ville d'Ath, en collaboration avec le FOREM, l'ITL et le Fonds de formation de la construction souhaite amplifier cette initiative et envisage l'agrandissement de la structure existante au zoning des Primevères par l'aménagement d'un hall-abri de l'ordre de 1.200 à 1.500 m<sup>2</sup>.

Le FOREM mettra à disposition des formateurs, rémunérés par lui. Il financera une partie des émoluments des stagiaires. Le FOREM louera les bâtiments et les frais de fonctionnement – éclairage, chauffage. Le Fonds de formation de la construction financera une partie des émoluments des stagiaires, des formateurs et les équipements et matériaux. L'ITL financera la construction, à l'aide d'un emprunt qui sera couvert partiellement par les loyers du FOREM. Quant à la Ville, elle achètera pour ± 6 millions de francs les terrains sur lesquels elle octroiera un droit de superficie pour l'ITL construire.

Comment la Ville récupérera-t-elle sa mise ?

Certaines personnes bénéficiant de revenus d'insertion suivront ces formations.

Dès lors, elles n'émargeront plus ou de manière moins importante au C.P.A.S.

In fine, l'intervention communale envers le C.P.A.S. pourra être réduite des montants équivalents.

Comme l'annuité de l'emprunt communal sera de ± 10.411 € par an, on peut considérer que la formation de 4 personnes émargeant aux revenus d'insertion, permettra d'économiser ce même montant.

Or, ce centre athois de compétence des métiers de la construction devrait pouvoir accueillir à plein régime une cinquantaine de personnes.

L'ITL couvrira les débours consentis et apportera son expérience éducative et formative.

Cette opération sera bénéfique pour toutes les parties et nous pourrions au-delà bénéficier de l'infrastructure FOREM (zone d'apprentissage pour chauffeurs de bus) – CEVA et le Centre de formation pour organiser certaines opérations au bénéfice des PME et PMI de la construction.

En 2004, il devrait donc être possible d'organiser de façon régulière des formations dans les métiers du bâtiment à destination des personnes sans emploi, celles ayant un revenu d'intégration ou des indemnités de chômage et du personnel de sociétés privées. Des formations en chauffage, électricité et conditionnement d'air pourront être envisagées.

Les autorités locales ont toujours fait en sorte que les institutions scolaires des réseaux officiel et libre soient aidées. Rappelons quelques dossiers récents où la Ville d'Ath est intervenue directement ou indirectement pour maintenir ou développer l'offre d'enseignement sur Ath.

Ainsi, pour l'Institut provincial, la bataille menée pour l'Agro-Food Valley, mais aussi pour l'aménagement du Centre de zootechnie, le développement du Centre de valorisation d'Ormeignies, le maintien de la section des Ingénieurs à Maffle, les négociations pour l'école d'Hôtellerie, ainsi que d'autres interventions directes et indirectes, qui confirment la volonté de la Ville quant à ce choix de promouvoir un enseignement diversifié et orienté vers le milieu professionnel.

Pour le Collège Saint-Julien, son association au sein de la revitalisation des anciens Silos de la Dendre à la rue de la Station, son association pour revitaliser les équipements du Séquoia et pour l'Athénée Royal, l'aide à la reconstruction et à l'extension de ses installations de la Place de l'Athénée et rue de Dendre et la location d'un plateau sportif à la rue de Gand.

Pour l'Institut Renée Joffroy, aujourd'hui, l'accueil des classes de gymnastique dans nos installations de Maffle durant la rénovation des salles de cours du site d'Irchonwelz.

A l'échelon fédéral et régional, certaines formations politiques plaident pour les synergies entre les réseaux.

Ce 20 septembre à Namur, le Président du Parlement Wallon, M. COLLIGNON, a appelé aussi au regroupement de nos forces et de nos savoir-faire.

Le Ministre-Président VAN CAUWENBERGHE plaida pour un effort collectif envers l'aménagement et la formation. Il plaida aussi pour la mise sur pied de formules originales.

Aujourd'hui, nous vous offrons l'occasion de déjà répondre à ces appels vers des voies de progrès.

Le Collège échevinal vous propose :

1. d'émettre un accord de principe sur l'opération
2. d'acquérir un terrain jouxtant le bâtiment de l'ITL dans le zoning des primevères I pour partie, ± 1800 m<sup>2</sup>, de la parcelle cadastrée section B n°29t 2 au prix de € 148.736.

## **FETES ET CEREMONIES**

### **38. Cortège folklorique du 4<sup>ème</sup> dimanche d'août. Constats, bilan, objectifs, solutions**

Depuis plusieurs années, les festivités de la Ducasse d'Ath connaissent un engouement exceptionnel. Les traditions folkloriques du quatrième week-end du mois d'août attirent à Ath un public nombreux, pour ce qui est devenu une des manifestations les plus importantes du Hainaut occidental. À l'échelle de la région Wallonie-Bruxelles, la Ducasse d'Ath a reçu la reconnaissance de ses qualités intrinsèques, au même titre que les carnivals de Binche et Malmedy, la ducasse de Mons, le Meyboom de Bruxelles et les Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Au niveau international, la présence à Ath en août 2002 du directeur général de l'UNESCO, M. Matsuura, a souligné l'intérêt porté à notre cortège. En 2003, notre folklore a été valorisé au sein de deux expositions, présentées successivement à Mons, puis à Paris.

Cependant, la reconnaissance de la qualité des festivités du quatrième week-end d'août, qu'elle soit régionale, nationale ou internationale, associée à la ferveur populaire locale, entraîne des conséquences sur l'organisation même des manifestations. Ainsi, on constate une augmentation de l'affluence du public depuis plusieurs années, même à des moments dont la fréquentation était autrefois plus restreinte. Les Vêpres et le combat du samedi après-midi connaissent une affluence importante. De même, le cortège du dimanche matin reçoit la visite d'un nombreux public.

La ferveur locale implique d'autres conséquences, notamment pour le cortège du dimanche. On constate que les danses des géants se font plus nombreuses, essentiellement à cause de l'engouement du public qui réclame toujours davantage des porteurs. À côté des géants, les autres groupes figurant dans le cortège développent leur interaction avec le public.

Depuis plusieurs années, la durée des deux cortèges du dimanche tend à augmenter progressivement. Le cortège de la matinée s'achève alors que l'après-midi est déjà bien entamée. Celui de l'après-midi se termine de plus en plus tard en soirée. On constate également des écarts importants entre les différents groupes qui composent le cortège. Cette situation entraîne un large mécontentement. Les visiteurs extérieurs ne peuvent assister aux festivités dans des délais raisonnables. Pour les Athois eux-mêmes, la durée devient excessive et le cortège semble de plus en plus décousu. La situation est également difficile pour les acteurs de la Ducasse. Ils sont en effet sur la brèche durant de nombreuses heures. L'arrivée en nocturne présente de plus certains risques, notamment pour les porteurs dont la visibilité devient dangereusement réduite.

Des solutions doivent être apportées afin d'améliorer cette situation. L'organisation de l'encadrement du cortège par les commissaires va être revue et améliorée. Une large concertation a également été planifiée. Une première rencontre a réuni les acteurs de la manifestation : autorités communales, asbl Rénovation du Cortège, représentants des porteurs, représentants des fanfares. L'objectif est de sensibiliser toutes les composantes du cortège et de dégager une solution concertée. Deux finalités sont à atteindre : réduire considérablement les écarts entre les différents groupes du cortège ; diminuer la durée des festivités le dimanche soir. Différentes rencontres seront programmées au cours des prochains mois afin d'assurer le suivi de toute cette organisation.